

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA VALLEE DE LA BRUCHE**

Séance du 19 mars 2018
Sous la présidence de Monsieur Pierre GRANDADAM
Le Conseil de Communauté s'est réuni le 19 mars 2018 sur convocation
Adressée par le Président le 12 mars 2018.

Étaient présents : Madame Alice MOREL, (Vice-présidente). Messieurs Alain FERRY, Jean-Bernard PANNEKOECKE, Marc SCHEER (vice-présidents).

Mesdames Myriam SCHEIDECKER, Laurence JOST, Martine KWIATKOWSKI, Patricia CASNER, Christine MORITZ, Michèle POIROT, Christiane OURY, Geneviève GABRIEL, Sandra GUILMIN, Edwige TURQUOIS, Sabine KAEUFLING. Messieurs Gérard DOUVIER, Marc DELLENBACH, Emile FLUCK, Maurice GUIDAT, Philippe REMY, Patrick BEIN, Denis BETSCH, Pierre MATHIOT, Jean-Louis BATT, Patrick APPIANI, André WOOCK, André WOLFF, Thierry SIEFFER, Régis SIMONI, Vincent FELDER, Jean VOGEL, Gérard DESAGA, Laurent BERTRAND, Frédéric BIERRY, Ervain LOUX, Pierre REYMANN, Paul FISCHER, Alain HUBER.

Avaient donné procuration : Madame Christiane CUNY, Messieurs Guy HAZEMANN , Hubert HERRY, Michel AUBRY.

Excusés : Madame Marie-Claude PADELLEC-ASLAN. Messieurs Laurent LANDAIS, Marc GIROLD, Alain GRISE

Suppléants : Mesdames Claudine BOHY, Nicole LIGNEL, Francine MICHEL. Messieurs Raymond GRANDGEORGE, Jérôme SUBLON, Serge GRISLIN, Jean-Paul HUMBERT, Yves MATTERN, Léon KRIEQUER.

Suppléants excusés : Mesdames Véronique SLIPKO, Andrée PHILBERT, Catherine VINCENT. Messieurs Jean-Claude CASNER, Jean-Pol HUMBERT, Jean COURRIER, Bernard MARCHAL, Nicolas BONEL, Patrick WIDLOECHER-LOUX .

Assistaient à la réunion : Madame Anne-Catherine OSTERTAG . Messieurs Jean Sébastien LAUMOND, Eric MUZIOTTI.

Ordre du jour

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 19 février 2018,
- 2) Décisions du Bureau du 05 mars 2018,
- 3) Communications,
- 4) Présentation de la Stratégie de Développement Touristique- orientations stratégiques par Monsieur Marc Espitalié d'Espatilié Consultants,
- 5) Fonds de solidarité : communes de Fouday, Grandfontaine et Neuviller la Roche,
- 6) Une rose, un espoir : demande de subvention,
- 7) Avenant n° 1 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat : extension du périmètre des actes,
- 8) Sportifs de haut niveau : demande de subvention,
- 9) Divers.

1) **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 FEVRIER 2018,**

Le procès verbal de la séance de conseil de communauté du 19 Février 2018, est approuvé, à l'unanimité.

2) **DECISIONS DU BUREAU DU 05 MARS 2018,**

PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : VALORISATION DU PATRIMOINE:

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 20 juin 2016,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **4 000.00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : PROPRIETAIRES OCCUPANTS MAJORES

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 20 juin 2016,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de 833.94 € à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : PROPRIETAIRES OCCUPANTS

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 20 juin 2016,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **12 651.56 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – RENOVATION URBAINE (OPAH-RU) PROPRIETAIRES OCCUPANTS MAJORES

VU la convention d'OPAH-RU signée le 18 mai 2016,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 19 Octobre 2015,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **967.78 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : Rénovation Urbaine.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – RENOVATION URBAINE (OPAH-RU) PROPRIETAIRES OCCUPANTS

VU la convention d'OPAH-RU signée le 18 mai 2016,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 19 Octobre 2015,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **13 061.10 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : Rénovation Urbaine.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – RENOVATION URBAINE (OPAH-RU) PROPRIETAIRES BAILLEURS

VU la convention d'OPAH-RU signée le 18 mai 2016,

VU la décision de principe d'octroi d'une subvention de l'ANAH pour un logement conventionné,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 19 Octobre 2015,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder une subvention d'un montant total de **2 558.00 €** aux bénéficiaires en complément de subventions de l'ANAH pour logements conventionnés.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT), de la copie de la fiche de calcul du solde du dossier ANAH, de l'ordre de paiement de l'ANAH et d'une copie du bail conventionné.

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le chapitre 6557.

FERME DU BAMBOIS : AVENANTS TRAVAUX,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 21 septembre 2015,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à passer et à signer les avenants et marchés suivants :

Avenant n°1 en plus value au Lot 08 : Cloisons chambres froides attribué à l'entreprise Grande Cuisine Gilbert à *Duttlenheim* pour un montant HT de **1 175.00 €**.

Avenant n°3 en plus value au Lot 11 : Chauffage bois – Climatisation- VMC attribué à l'entreprise Morel à *La Claquette* pour un montant HT de **606.80 €**.

Avenant n°2 en plus value au Lot 16 : Peinture intérieure-Nettoyage attribué à l'entreprise GERARD et Fils à *LUTZELHOUSE* pour un montant HT de **779.45 €**.

ENTRETIEN DES BATIMENTS,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 05 mai 2014, Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier à

- L'entreprise LOHNER des travaux sur les ventilo-convecteurs de la Maison de la Vallée à Schirmeck pour un montant évalué à 1 342,00 € HT.
- L'entreprise OTIS des travaux de changement d'opérateur de porte et d'éclairage secours en cabine à la salle polyvalente de la Haute Vallée à Plaine pour un montant évalué à 3 722.46 € HT.
- L'entreprise ACKER des travaux de zinguerie à la Salle polyvalente à La Broque pour un montant évalué à 3 366.50 € HT.
- L'entreprise JUILLOT des travaux de menuiserie dans les locaux du Relais Assistants Maternels à Schirmeck pour un montant évalué à 1 040,00 € HT.

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES MAISONS DES JEUNES ET DE LA CULTURE D'ALSACE : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS,

Monsieur le Président présente au bureau de la Communauté de communes l'état d'avancement de la mise en œuvre d'une coordination jeunesse en lien avec la Fédération Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace. Le recrutement du coordinateur jeunesse est terminé. A l'issue de la procédure, la candidature de Monsieur Etienne ENETTE a été retenue. Il commencera, dans la Vallée de la Bruche, le 16 avril 2018.

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 17 juillet 2017,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de conclure une convention d'Objectifs et de Moyens avec la Fédération Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace. Les objectifs de cette convention sont :

- Développer une « Action Jeunesse » accessible à tous les jeunes du Territoire,
- Développer l'animation locale.

AUTORISE le Président à passer et à signer ladite convention. Le montant de la subvention sollicitée pour une année pleine est de 75 026.00 €, se répartissant comme suit 65 026.00 € de coûts de poste et 10 000.00 € de budget de fonctionnement de l'animation jeunesse.

3) COMMUNICATIONS,

Courrier de remerciement CIDFF : Monsieur le Président donne lecture du courrier de remerciement de Madame La Présidente du CIDFF concernant la subvention 2018.

Commune de Rothau : Nous avons donné l'autorisation à la commune de Rothau de créer une ouverture de chantier dans le mur formant limite avec le site Steinheil.

Chantiers : Le chantier de la Ferme du Bambois est réceptionné.

Eau assainissement : le 12 mars à 9 heures, le comité de pilotage s'est réuni pour le lancement de l'étude. Un questionnaire va être adressé à l'ensemble des communes et structures intercommunales compétentes. Il est demandé à chacun d'y répondre avant le 16 avril 2018. Dans le questionnaire, vous trouverez les coordonnées du bureau d'études et si vous avez des difficultés vous pouvez nous joindre.

Politique jeunesse : Le recrutement du coordinateur est achevé, Etienne Enette devrait commencer chez nous le 16 avril 2018.

Natura 2000 : le recrutement a eu lieu, Adrien Boillot devrait commencer au plus tard le 15 avril 2018

Madame Fatma Yildiz prend un congé parental de 6 mois.

Déploiement du Très Haut Débit dans les communes de la tranche conditionnelle : une réunion s'est déroulée avec les communes concernées le 13 mars à 14h30 dans nos locaux. La question des conventions avec SFR a été abordée ainsi que la question des réseaux. Une délibération de principe sur le déploiement de ROSACE dans les communes de la tranche conditionnelle vous sera proposée lors du conseil de communauté d'avril.

4) PRESENTATION DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE- ORIENTATIONS STRATEGIQUES PAR MONSIEUR MARC ESPITALIE D'ESPATILIE. CONSULTANTS,

Le document de présentation est joint au présent compte rendu.

5) FONDS DE SOLIDARITE : COMMUNES DE FOUDAY, GRANDFONTAINE ET NEUVILLER LA ROCHE,

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 21 mars 2016 relative à la mise en place du fonds de solidarité,

VU les demandes des communes de Fouday, Grandfontaine et Neuviller la Roche,,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de retenir au titre des opérations subventionnables pour l'année 2018 :

- **FOUDAY : Travaux de rénovation de la Maison du Temps Libre à Fouday.** Par délibération en date du 29 janvier 2018, Monsieur le Maire sollicite une aide de **38 382.11 €** sur un montant total de **106 619.77 €**. Le montant des subventions est évalué à 29 855.55 €, la commune de Fouday apporte les **38 382.11 €** restants.
- **GRANDFONTAINE : Travaux de rénovation de la salle des fêtes à Grandfontaine.** Par délibérations en date du 08 février et du 16 mars 2018, Monsieur le Maire sollicite une aide de **50 000.00 €** sur un montant total de **183 743,27 €**. Le montant des subventions est évalué à 70 131,55 €, la commune de Grandfontaine apporte les **63 611,72 €** restants.
- **NEUVILLER LA ROCHE : Travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite : création de toilettes publiques et place de stationnement par la commune de Neuville la Roche.** Par délibération en date du 20 Février 2018, Monsieur le Maire sollicite une aide de **8 703.14 €** sur un montant total de **17 406.29 €**. Le montant des subventions est évalué à 0.00 €, la commune de Neuville la Roche apporte les **8 703.15 €** restants. Cette décision remplace la décision prise le 22 mai 2017.

DONNE délégation au Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche pour préciser les modalités de versement de ces subventions et notamment le montant de la subvention dans la limite des sommes indiquées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur Pierre GRANDADAM, Président de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, à signer tous documents relatifs au montage et au financement de ces opérations.

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le compte 204141 « Fonds de solidarité » du Budget Primitif 2018.

6) UNE ROSE, UN ESPOIR : DEMANDE DE SUBVENTION,

Monsieur Paul Fischer, administrateur de l'association, ne prend pas part au vote de la présente délibération et quitte la salle,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'acheter des roses pour un montant de 600.00 € pour l'opération « Une rose, un espoir » qui se déroulera dans la vallée de la Bruche, les 28 et 29 avril 2018.

7) AVENANT N° 1 A LA CONVENTION POUR LA TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE OU A UNE OBLIGATION DE TRANSMISSION AU REPRESENTANT DE L'ETAT : EXTENSION DU PERIMETRE DES ACTES,

Vu la délibération du conseil de communauté en date du 15 mars 2010 relative à la transmission dématérialisée des actes soumis au contrôle de légalité,

CONSIDERANT que la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche transmet par voie dématérialisée les délibérations depuis février 2013,

CONSIDERANT qu'il est possible de transmettre par voie dématérialisée les actes budgétaires et les marchés publics au contrôle de légalité,

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de procéder à la télétransmission des actes budgétaires et des marchés publics au contrôle de légalité,

DONNE SON ACCORD pour que le Président signe l'avenant au contrat d'adhésion aux Services CDC-FAST pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,

AUTORISE le Président à signer électroniquement les actes télétransmis,

DONNE SON ACCORD pour que le Président signe le contrat d'adhésion aux Services CDC-FAST pour le module d'archivage en ligne,

DONNE SON ACCORD pour que le Président signe l'avenant à la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture du Bas-Rhin, représentant l'Etat à cet effet,

DONNE SON ACCORD pour que le Président signe le contrat de souscription entre la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche et Certinomis et Docapost Fast.

8) **SPORTIFS DE HAUT NIVEAU : DEMANDE DE SUBVENTION, ASSOCIATION DOUBLE DRAGON KUNG-FU SHAOLIN**

L'association Double Dragon Kung Fu Shaolin a qualifié onze personnes, en sanda, pour les championnats de France qui se dérouleront à Paris les 7 et 8 avril 2018. Les frais de déplacement s'élèvent à 2 218.80 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- **De soutenir** cette association,
- **De verser** une subvention d'un montant de 500.00 €

La somme nécessaire au paiement sera prélevée sur le compte 6574 « Divers » du Budget Primitif 2018.

9) **DIVERS**

/

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures

M. Gérard DOUVIER		Mme Alice MOREL	
Mme Nicole LIGNEL		Mme Myriam SCHEIDECKER	
M Marc DELLENBACH		M. Jean Bernard PANNEKOECKE	
Mme Patricia CASNER		/	
M. Pierre MATHIOT		M. Denis BETSCH	
M. Patrick BEIN		M. Emile FLUCK	
M. Maurice GUIDAT		M. Philippe REMY	
M. Jean Louis BATT		Mme Laurence JOST	
Mme Martine KWIATKOWSKI		M. Patrick APPIANI	
Mme Christine MORITZ		M. André WOOCK	
M. André WOLFF		M. Pierre GRANDADAM	
/		M. Thierry SIEFFER	
M. Marc SCHEER		Mme Michèle POIROT	
M. Régis SIMONI		/	
M. Vincent FELDER		M. Jean VOGEL	
M. Gérard DESAGA		M Jérôme SUBLON	
M. Laurent BERTRAND		Mme Christiane OURY	
M Frédéric BIERRY		/	
/		M. Ervain LOUX	
/		Mme Geneviève GABRIEL	
Mme Sandra GUILMIN		M. Pierre REYMANN	
M. Paul FISCHER		M Alain FERRY	
Mme Sabine KAEUFLING		M. Alain HUBER	
Mme Edwige TURQUOIS			